



Club PRISME
Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Répertoire National des associations (RNA) numéro W142012438
Hôtel de Ville de Caen
Esplanade Jean-Marie Louvel
14000 CAEN



Direction de l'habitat

Nos Réf MB/809006
☎ 02 72 27 51 28
☎ 02 40 19 59 28
✉ maurice@agglo-carene.fr
Dossier suivi par Erika MAURICE

Brest Métropole
Monsieur Reza SALAMI
Vice-président
24 rue Coat-ar-Guéven
CS 73826
29238 BREST CEDEX 2

ET
VILLE DE BREST
Date 28 MARS 2019
N° ASG 1770
E BUORD
COPIE
SP LAMY TOUGUER
6

Saint-Nazaire, le 26 MARS 2019

OBJET : Appel à cotisation annuelle 2019

Cher membre adhérent,

Nous avons le plaisir de vous compter parmi les membres adhérents de notre association.

Conformément aux articles 6 et 7 des statuts de notre association et à la décision du conseil d'administration en date du 14 février 2018, le montant des cotisations annuelles des membres adhérents est actuellement fixé comme suit :

- 750 € à titre de cotisation pour les communes et EPCI de moins de 55 000habitants
- 1 500 € à titre de cotisation pour les communes et EPCI de plus de 55 000habitants
- 2 000 € à titre de cotisation pour les communes et EPCI de plus de 250 000 habitants

Nous rappelons que tout nouvel adhérent doit acquitter sa cotisation au plus tard le jour de l'agrément donné par le conseil d'administration. Le montant de la cotisation correspond à une période d'une année civile et est réduit prorata temporis, sur une base mensuelle, par douzièmes, lorsque l'adhésion intervient en cours d'année. Toute cotisation versée au cours du premier exercice social est valable pour toute la durée de cet exercice social, soit jusqu'au 31 décembre 2019. Par la suite, les cotisations seront exigibles le 1^{er} janvier de chaque année. Le conseil d'administration pourra modifier le montant des cotisations, sans rétroactivité. Les cotisations ne sont pas susceptibles de remboursement et ne peuvent être rédimées.

Nous vous prions de nous retourner le coupon ci-joint accompagné du règlement de votre cotisation.

À réception, nous vous ferons parvenir un reçu attestant du règlement de votre cotisation. La cotisation n'est pas soumise à la TVA et ne donne pas lieu à la délivrance d'une facture. Elle n'ouvre pas droit au bénéfice des dispositions des articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts.

Comme vous le savez, les cotisations sont une ressource importante pour notre association et nous comptons donc sur votre diligence. Nous vous rappelons qu'en application de l'article 7 des statuts de notre association, en l'absence de versement de la cotisation dans le délai requis, vous ne pourriez pas participer à la prochaine assemblée générale et vous pourriez faire l'objet d'une procédure de radiation.

Nous vous remercions par avance pour votre retour et nous vous prions d'agréer, cher membre adhérent, nos sincères salutations.

Pour le bureau,
Le trésorier-adjoint,
Alain MANARA



Coupon de réponse pour le paiement de la cotisation

Identité du membre adhérent : Brest métropole

Si le membre adhérent est une personne morale :

Représenté(e) par : Tiffann QUIGUER

Dûment habilité en qualité de (cocher) :

Représentant légal

Mandataire spécial (produire en annexe un mandat écrit)

Déclare par la présente adhérer à l'association CLUB PRISME (dénomination sociale).

Je choisis d'acquitter ma cotisation par (cocher) :

Chèque à l'ordre de..... (dénomination sociale)

Virement bancaire sur le compte (voir RIB déjà enregistré) (coordonnées bancaires).

Date et lieu : Le 1.04.2013 à Brest

Signature :

Brest métropole
E. Buon Direction de l'Habitat
Direction de l'Habitat
Buon

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'administration de l'association. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au bureau de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication desdites informations, veuillez vous adresser au bureau de l'association.



Brest

CAENA

CAENE

Dunkerque Grand Littoral

FLERS agglomération

le Havre

LE ORIENT

Normandie

